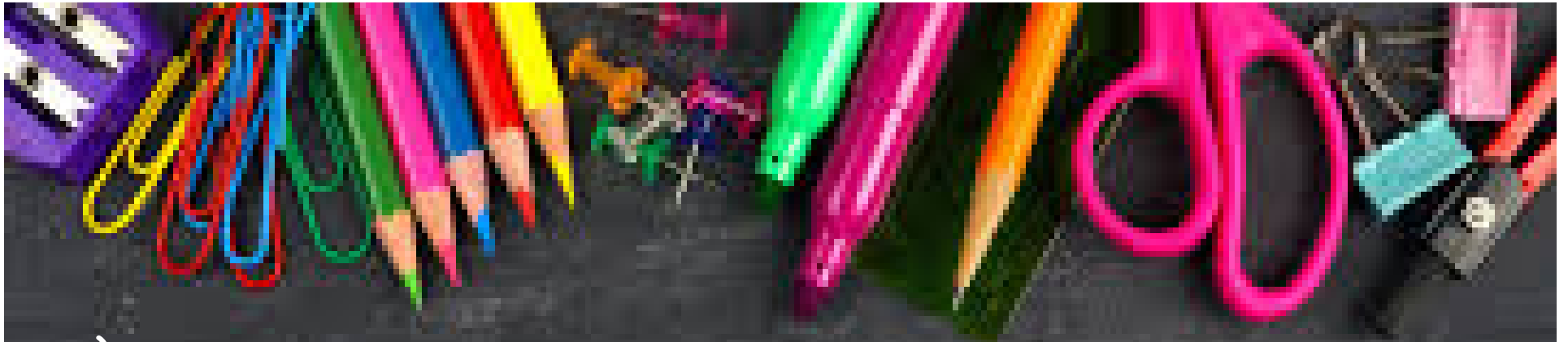


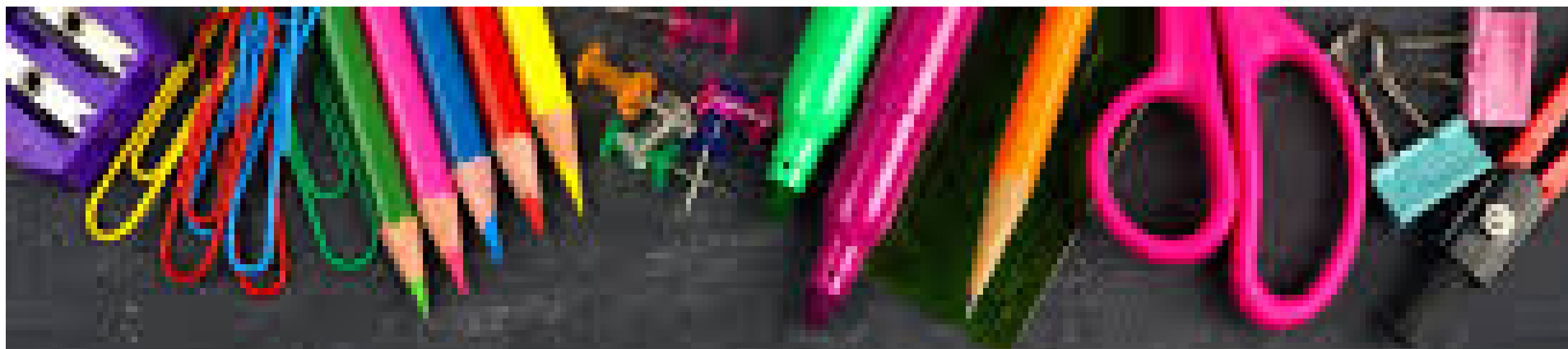
Mon enfant est au secondaire (4^e et 5^e secondaire)
À quoi dois-je m'attendre pour le bulletin de 3^e étape?

- ✓ 1^{ère} et la 2^e étape : Les notes en % sont conservées selon la pondération (40 % 1^{ère} étape et 60 % 2^e étape)
- ✓ 3^e étape :
 - Chaque compétence au bulletin aura la mention « Réussie » (R), « Non réussie » (NR) ou « Non évaluée » (NE)
 - La mention (R), (NR) ou (NE) sera basée sur les évaluations faites avant le 13 mars et sur des observations qui auraient pu être faites après cette date
 - Il n'y aura aucun commentaire sur les compétences transversales



À quoi dois-je m'attendre pour le résultat final du bulletin de son année scolaire ?

- ✓ Il y aura des notes en % pour chaque compétence (combinaison des résultats pondérés des étapes 1 et 2) avec la possibilité d'ajuster le résultat à la compétence s'il ne reflète pas les acquis de l'élève
- ✓ Le résultat final sera basé sur les résultats obtenus aux 2 premières étapes, sur les évaluations effectuées avant le 13 mars, et sur des observations qui auraient pu être effectuées avant ou après cette date
- ✓ Il y aura application des cadres d'évaluation. Ex. : Lire (40%), Écrire (50%), Communiquer oralement (10%)



À quoi dois-je m'attendre pour le relevé de notes officiel produit par le Ministère et la sanction des études?

- ✓ Le résultat disciplinaire final au bulletin sera transformé en mention « Réussite » (REU) ou « Non-réussite » (NRE)
- ✓ La mention sera sanctionnée et inscrite sur le relevé des apprentissages
- ✓ La mention « Réussite » (REU) du programme permettra l'obtention des unités
- ✓ Vous avez des questions ou des préoccupations? Adressez-les au tuteur de votre enfant, ou à la direction de l'école